



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions
et groupes d'experts**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 relatives au Groupe d'experts sur la République centrafricaine, pour un montant de 1 476 100 dollars (hors contribution du personnel).



I. Groupe d'experts sur la République centrafricaine

(1 476 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2127 \(2013\)](#), par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de créer pour une période initiale de 13 mois un groupe composé au maximum de cinq experts placé sous la direction du Comité créé par la même résolution, afin de surveiller le respect de l'embargo sur les armes. Le mandat du Groupe a été prorogé jusqu'au 28 janvier 2015 par la résolution [2134 \(2014\)](#), dans laquelle le Conseil a adopté des mesures ciblées supplémentaires. En vertu de ces deux résolutions, le régime de sanctions que le Groupe d'experts est chargé de surveiller comprend un embargo sur les armes, qui empêche la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à la République centrafricaine d'armes et de matériels connexes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager. Le mandat du Groupe est le suivant :

a) Aider le Comité à s'acquitter de son mandat tel que défini dans les résolutions [2127 \(2013\)](#) et [2134 \(2014\)](#), notamment en lui fournissant des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [2134 \(2014\)](#);

b) Réunir, examiner et analyser toutes informations provenant d'États, d'organismes des Nations Unies compétents, d'organisations régionales et d'autres parties intéressées concernant l'application des mesures énoncées dans la résolution [2127 \(2013\)](#), en particulier sur les cas de non-application des sanctions;

c) Faire à l'intention du Conseil, et après concertation avec le Comité, le point sur la situation le 5 mars 2014 au plus tard, et remettre au Conseil un rapport d'activité d'ici au 5 juillet 2014 et un rapport final le 5 novembre 2014 au plus tard;

d) Aider le Comité à préciser et actualiser les informations concernant la liste des personnes qui enfreignent les mesures visées au paragraphe 54 de la résolution [2127 \(2013\)](#), notamment en fournissant des données biométriques et des renseignements supplémentaires pouvant servir au résumé des motifs présidant à leur inscription sur la liste, résumé qui est accessible au grand public, et sur les mesures contenues dans les paragraphes 30 et 32 de la résolution [2134 \(2014\)](#).

Coopération avec d'autres entités

2. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe d'experts devrait solliciter la coopération et l'assistance non seulement des États Membres, mais aussi d'organisations économiques régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, des opérations déployées dans la région telles que la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et la Force régionale d'intervention de l'Union africaine ainsi que d'autres équipes et groupes de surveillance des régimes de sanctions.

Hypothèses budgétaires pour 2014

3. On prévoit que le Groupe d'experts exécutera les tâches qui lui incombent, notamment en surveillant l'application des mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014). Il s'informerait sur ce que font les États pour appliquer les mesures décidées par le Conseil de sécurité. Sous réserve des conditions de sécurité, il sera appelé à faire un vaste travail sur le terrain et à enquêter sur place au sujet des cas présumés de violation et à formuler des recommandations à cet égard. Il devra aussi présenter au Conseil un état actualisé, un rapport d'étape et un rapport final sur ses activités, assorti de recommandations précises.

4. Le Groupe d'experts sera appuyé par un spécialiste des questions politiques (P-3) et un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] basés à New York.

5. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés au tableau ci-après.

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif 1 : Assurer l'application intégrale des mesures de sanctions contenues dans les résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014) du Conseil de sécurité relatives à la République centrafricaine

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité à réagir en cas d'allégations de violation

a) i) Nombre de communications officielles adressées par le Comité à des États et à d'autres entités au sujet des allégations de violations signalées par le Groupe d'experts

Mesure des résultats

Objectif 2014 : 15

ii) Nombre de réunions bilatérales entre le Président du Comité et les organisations concernées pour donner suite aux rapports du Groupe d'experts

Mesure des résultats

Objectif 2014 : 7

Produits

- Rapports au Conseil de sécurité (3)
- Exposés à l'intention du Comité (3)
- Rapports d'étape adressés au Comité (7)
- Rapports d'enquête adressés au Comité au sujet de violations des mesures de sanction décidées par le Conseil de sécurité (2)

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
b) Renforcement de l'aptitude du Conseil de sécurité à ajuster le régime de sanctions	b) i) Nombre de recommandations formulées par le Groupe d'experts approuvées par le Comité <i>Mesure des résultats</i> Objectif 2014 : 10 ii) Nombre de recommandations formulées par le Groupe d'experts incorporées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions <i>Mesure des résultats</i> Objectif 2014 : 2

Produits

- Recommandations adressées au Comité sur les mesures à prendre pour faire connaître ou modifier le régime de sanctions (2)
- Recommandations concernant des personnes ou entités à inscrire sur les listes (10)

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
c) Meilleur respect des mesures de sanctions de la part des États et autres entités	c) i) Nombre de communications des États et d'autres entités au sujet de problèmes liés à l'application des sanctions <i>Mesure des résultats</i> Objectif 2014 : 48 ii) Nombre de communications adressées par des États et d'autres entités pour solliciter des conseils sur la bonne application des mesures de sanction <i>Mesure des résultats</i> Objectif 2014 : 14

Produits

- Communications adressées par le Groupe d'experts à des États et d'autres entités pour demander des renseignements sur l'application des mesures de sanction (50)
- Enquêtes du Groupe d'experts au sujet d'éventuelles violations des mesures de sanction par des États et d'autres entités (10)

Facteurs externes

6. L'objectif pourra être atteint si les États appliquent les résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts et si le Groupe peut conduire ses investigations en toute liberté.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014			Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses de personnel civil	-	-	-	183,7	-	-	183,7
Dépenses opérationnelles	-	-	-	1 292,4	26,6	-	1 292,4
Total	-	-	-	1 476,1	26,6	-	1 476,1

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2 partiel	Service mobile	Services généraux	personnel interna- tional	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	-	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	-	-	2

7. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) dont le titulaire serait chargé de donner des avis et un appui techniques aux experts, de compiler, sélectionner et analyser les informations en rapport avec les travaux du Groupe d'experts, de suivre l'actualité politique et militaire dans la région centrafricaine et de coordonner l'établissement des rapports du Groupe au Comité. Il est aussi proposé de créer un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] pour fournir un soutien documentaire et administratif au Groupe.

8. Les prévisions de dépenses pour 2014 s'établiraient à 1 476 100 dollars (hors contributions du personnel). Ce montant couvrirait les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux postes [1 P-3 et 1 G(AC)] d'appui fonctionnel et administratif aux experts du Groupe (183 700 dollars); les honoraires (500 000 dollars) et les frais de voyage (629 800 dollars) des cinq membres du Groupe, les frais de voyage du personnel (40 300 dollars) et les autres dépenses d'appui opérationnel et logistique telles que la location de bureaux et de véhicules, les communications, l'achat et la maintenance du matériel informatique ainsi que les fournitures et services divers (122 300 dollars).

9. Dans l'attente de l'élaboration et de la présentation du présent projet de budget, les dépenses engagées par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine ont été financées par un crédit de 846 500 dollars ouvert en vertu de l'autorisation d'engagement que l'Assemblée générale a accordée au Secrétaire

général par sa résolution 68/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015, autorisation qui prendra fin dès que l'Assemblée aura statué sur le présent budget.

Ressources extrabudgétaires

10. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources extrabudgétaires au Groupe d'experts sur la République centrafricaine en 2014.

II. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le budget d'un montant de 1 476 100 dollars (hors contributions du personnel) relatif au Groupe d'experts sur la République centrafricaine, pour la période courant jusqu'à décembre 2014;

b) Ouvrir un crédit de 1 476 100 dollars (hors contributions du personnel) au titre des missions politiques spéciales approuvées au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.